

---

Renvoi au comité de Sûreté générale de l'invitation de la société populaire de Pargoire-l'Hérault (Saint-Pargoire, Hérault) à ne pas être indulgent, lors de la séance du 18 vendémiaire an III (9 octobre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de Sûreté générale de l'invitation de la société populaire de Pargoire-l'Hérault (Saint-Pargoire, Hérault) à ne pas être indulgent, lors de la séance du 18 vendémiaire an III (9 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 12;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1995\\_num\\_99\\_1\\_17332\\_t1\\_0012\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17332_t1_0012_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

[*L'administration du district de Châtillon-sur-Seine à la Convention nationale, le 7 vendémiaire an III*] (9)

Nous ne voulons que la Convention, elle suffit pour le bonheur de tous, elle aime le peuple, et le peuple la chérit.  
Salut et fraternité.

MULON, *vice-président*  
et quatre signatures.

## 5

**La société populaire de Pargoire-l'Hérault** [ci-devant Saint-Pargoire, Hérault] invite la Convention à ne pas se laisser aller à un excès de bonté et d'indulgence, source des abus les plus funestes.

Renvoi au comité de Sûreté générale (10).

## 6

**La société populaire d'Eguilles** [Bouches-du-Rhône] félicite la Convention nationale sur la destruction du tyran Robespierre et de ses complices, l'invite à rester à son poste, à réprimer les efforts des traîtres qui voudroient faire rétrograder la révolution.

Mention honorable, insertion au bulletin (11).

[*La société populaire antipolitique d'Eguilles à la Convention nationale*] (12)

Législateurs,

Nous vous félicitons d'avoir eu le courage de détruire cet homme imparfait, ce Robespierre et ses complices, qui vouloient faire renaître la royauté; il a péri sous le glaive de la loi, avec ses adhérens, nous en sommes satisfaits, continuez à réprimer les efforts des traîtres qui voudroient rétrograder la révolution, et ne souffrez point que le mouvement révolutionnaire s'arrête un seul instant, et resté à votre poste jusqu'à la destruction de tous les tyrans, et les traîtres, nous vous félicitons sans phrases d'avoir anéanti la nouvelle faction qui vouloit enchaîner le peuple, et détruire la république, continuez vos travaux, et la patrie est sauvée. Le despotisme sera confondu, et il ne trouvera que des ruines, ainsy, représentans d'un peuple libre, notre plus grand souhait, est celui de vous voir placé à votre poste, et la république sera consolidée.

(9) C 321, pl. 1345, p. 33.

(10) P.-V., XLVII, 46.

(11) P.-V., XLVII, 46-47.

(12) C 322, pl. 1352, p. 33. Reçu le 10 vendémiaire.

Fait en séance dans la salle de la société, le 1<sup>er</sup> fructidor l'an 2<sup>e</sup> de la république française une, indivisible et impréressable.

SEGUIN, *président*, COQ, *secrétaire*  
et quatre autres signatures.

## 7

**La Convention renvoie au comité de Sûreté générale l'adresse de la société populaire de Girons** [ci-devant Saint-Girons], département de l'Arriège, qui a pour but de se plaindre de la joie que font éclater les ennemis du peuple depuis la chute du tyran Robespierre, et de leur lutte continuelle contre les patriotes (13).

## 8

Les administrateurs et l'agent national du district d'Orléans, département du Loiret, expriment à la Convention nationale l'indignation dont les a pénétrés l'assassinat commis sur Tallien, l'un de ses membres, l'assurent que cet attentat va leur faire redoubler de surveillance et d'activité pour écraser ces reptiles venimeux qui avilissent chaque jour la représentation nationale dans une société trop célèbre par l'expulsion arbitraire des membres qui en furent les fondateurs et les soutiens; ils terminent ainsi : Le peuple le sait aujourd'hui, que la terreur est l'apanage de l'ignorance et de la férocité; il veut le gouvernement révolutionnaire, qui n'est autre chose que l'activité permanente de la justice nationale; il ne connoît d'autres représentans que vous, d'autre point de ralliement que la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (14).

[*Les administrateurs et l'agent national d'Orléans à la Convention nationale, s. d.*] (15)

L'espoir criminel des hommes de sang, des terrifères, vient d'échouer. Tallien respire. La patrie n'a point à pleurer la perte de ses enfants chéris.

Oui, représentans, le coup qui l'a frappé, en nous éclairant sur vos périls, ajoute aux devoirs que nos fonctions nous imposent.

Notre surveillance en deviendra plus active s'il est possible et nous parviendrons à écraser ces reptiles venimeux dont l'existence sera bien-

(13) P.-V., XLVII, 47.

(14) P.-V., XLVII, 47. *Mess. Soir*, n° 780.

(15) C 321, pl. 1345, p. 25. Original et copie de l'adresse. Voir ci-dessous, séance du 21 vendémiaire, n° 7.